

Jean-Baptiste André Godin au maire d'Esquéhéries, 26 avril 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 2 p. (415r, 416r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire d'Esquéhéries, 26 avril 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52331>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 avril 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hauet, Jules Isidore \(1842-\)](#)

Lieu de destination Esquéhéries (Aisne)

Description

Résumé Sur la cession de terrains dans la proximité de la propriété de Godin à Esquéhéries.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Information](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
26 avril 1847

Monsieur le Maire

Je trouverais acceptable la proposition que vous me faites au sujet de l'entreprise qui est à faire sur ma propriété, pour la ligne vicinale N° 20, si le terrain en pierre qui est à me céder, en face, n'était pas stérile et de nul rapport. Mais estimer ce terrain 35 francs l'are, me paraît exorbitant.

à raison de la dépense
qu'il va m'occasionner.

Je crois donc devoir,
pour ne plus renouer sur cette affaire, en acceptant votre offre de 70 francs l'are pour le terrain à vous céder, mettre pour condition à cette acceptation que la commune me cédera la partie en regard de ma propriété, à raison de 70 francs l'are. J'espére que le conseil trouvera cette

Monsieur Hauet à l'aguicheur

proposition acceptable
et que nous conclurons
sur ces bases.

Veuillez agréer,
Monsieur le Maire,
l'assurance de toute
ma considération